

FRAGILITE ET GOUVERNANCE TERRITORIALE : QUELLE PERSPECTIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ?

FRAGILITY AND TERRITORIAL GOVERNANCE: WHAT A PERSPECTIVE FOR THE DEVELOPMENT OF THE TERRITORY ?

TOMAS Mounya

Enseignante – Chercheuse à l'EMSI de Rabat

Laboratoire de recherche SMARTILab/EMSI

Docteur en Science de Gestion

Laboratoire de recherche en sciences de gestion des organisations à l'ENCG, Kenitra

Université Ibn Tofail

tomasmounya.doc@gmail.com

AÏT LEMQEDDEM Hamid

Enseignant – Chercheur à l'ENCG, Kenitra

Laboratoire de recherche en sciences de gestion des organisations

Université Ibn Tofail

lemqeddem@hotmail.com

Date de soumission : 15/06/2020

Date d'acceptation : 30/07/2020

Pour citer cet article :

TOMAS. M & AÏT LEMQEDDEM H. (2020) «FRAGILITE ET GOUVERNANCE TERRITORIALE : QUELLE PERSPECTIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ?», Revue Internationale des Sciences de Gestion « Numéro 3 : Volume 3 » pp : 614 - 627

Résumé :

Le territoire Marocain connaît de fortes inégalités interrégionales. En fait, il s'agit des régions très développées alors que d'autres sont en situation de fragilité. L'objectif de cette étude est d'approfondir notre compréhension sur le rôle de la gouvernance territoriale dans la résorption de ces inégalités. Le fondement théorique de cette étude est la théorie des parties prenantes. En adoptant une méthodologie de recherche documentaire, les résultats de cette étude vont nous permettre d'éclaircir le champ conceptuel, de faire ressortir les indicateurs qui vont mesurer ces deux variables tout en présentant le modèle de cette recherche. Ainsi, pour tester l'hypothèse générale de cette étude, nous ambitionnons de réaliser une étude de cas dans la région de Rabat-Salé-Kénitra à travers un questionnaire exploratoire qui sera administré auprès des différents acteurs territoriaux (les parties prenantes) de notre échantillon. Le nombre de chaque sous-ensemble homogène choisi via la méthode d'échantillonnage aléatoire simple est de 17.

Mots clés : Fragilité ; Territoire ; Gouvernance territoriale ; Théorie des parties prenantes ; Développement.

Abstract:

The Moroccan territory knows strong interregional inequalities. In fact, these are highly developed regions while others are in fragile situations. The objective of this study is to deepen our understanding of the role of territorial governance in reducing these inequalities. The theoretical foundation of this study is stakeholder theory. By adopting a documentary research methodology, the results of this study will allow us to clarify the conceptual field, to highlight the indicators that will measure these two variables while presenting the model of this research. Thus, to test the general hypothesis of this study, we aim to carry out a case study in the region of Rabat-Salé-Kénitra through an exploratory questionnaire that will be administered to the various territorial actors (stakeholders) in our sample. . The number of each homogeneous subset chosen by the simple random sampling method is 17.

Key words: Fragility; Territory; Territorial governance; Stakeholder theory; Development

Introduction

Aujourd'hui, le territoire marocain a donné une grande importance à la région qui est progressivement devenue une collectivité territoriale essentielle dans la vie des marocains, dotée de la personnalité morale, de l'autonomie administrative et financière.

Le territoire de la région est un acteur important dans le processus du développement territorial. La région assure selon la loi organique n°111-14 un rôle prééminent par rapport aux autres collectivités territoriales dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des programmes de développement régional et des schémas régionaux d'aménagement du territoire, dans le respect des compétences propres des autres collectivités territoriales. Ainsi, le rôle de la région serait de contribuer de façon effective au développement économique, politique, social, culturel et environnemental.

Par conséquent, malgré ces prérogatives accordées à la région en tant que territoire, plusieurs fragilités, dysfonctionnements et disparités apparaissent qui rendent difficiles et freinent la trajectoire du développement territorial. Ces fragilités reviennent en premier temps à une mauvaise gouvernance territoriale des pouvoirs publics dans l'élaboration et l'exécution des projets. Cette gouvernance qui est « faite d'alliance d'acteurs des différentes catégories, de différents niveaux, qui au-delà de leur hétérogénéité, contribuent ensemble à la définition d'actions communes et de projets collectifs » (Chia E, et al., 2008).

Ce constat nous pousse donc à se poser une question pertinente quant à la gouvernance territoriale qui suscite l'implication des différents acteurs dans les dynamiques de développement territorial.

A cet égard, notre problématique d'étude sera concentrée autour de la question suivante:

Jusqu'à quel niveau la gouvernance territoriale par la participation des divers acteurs peut-elle minimiser la fragilité du territoire et favoriser son développement ?

Pour tenter de répondre à cette problématique nous allons répondre à ces deux questions suivantes qui feront l'objet de cette étude:

- Quels sont les indicateurs qui permettent de mesurer l'influence de la gouvernance territoriale sur la fragilité du territoire ?
- Quel modèle de recherche peut-on utiliser pour décrire la relation qui existe entre la variable explicative et notre variable à expliquer ?

A cet égard, l'étude se donne pour objectif de présenter une synthèse de la littérature sur les concepts clés et de mettre en exergue le cadre théorique de cette recherche notamment la théorie des parties prenantes.

Cet exercice va aboutir, d'une part, à la formulation de l'hypothèse générale qui sera ensuite testée dans la suite de la recherche. D'autre part, à la présentation du modèle de recherche tout en exposant les indicateurs de mesures de cette étude.

Pour ce faire, nous allons adopter le plan suivant :

- 1- Dans un premier paragraphe, nous mettons en place une conceptualisation des différentes situations de fragilités existantes dans le territoire,
- 2- Ensuite dans un deuxième paragraphe nous présentons le concept de la gouvernance territoriale ainsi que la théorie des parties prenantes.
- 3- Quant au troisième paragraphe, il précise la méthodologie utilisée pour répondre à notre problématique
- 4- Le quatrième paragraphe se focalise sur les indicateurs de mesure et le modèle conceptuel de recherche

1. Fragilité des territoires

Dans ce contexte, nous allons commencer, tout d'abord, par définir le territoire, ensuite, nous allons discuter les différentes situations de fragilité du territoire.

1.1. Définition du territoire

Le territoire est considéré comme un acteur majeur dans l'élaboration des politiques publiques pour atteindre le développement territorial (Aït Lemqeddem & Tomas, 2019).

Ainsi, le concept du territoire est aujourd'hui au cœur des préoccupations des différents acteurs, il est pluridisciplinaire (science géographique, politique, économique, sociologique). Ainsi, la notion de territoire est omniprésente dans l'univers quotidien, où elle désigne une forme particulière de découpage de l'espace plus ou moins institutionnalisée. « Objet du langage commun, c'est un concept aussi spécifiquement utilisé par les décideurs (élus, administrations, etc.), les experts, les citoyens ou les chercheurs... » (Alphandéry & Bergues, 2004).

Pecqueur (2005) considère que les discours sur le territoire recouvrent de façon confuse deux définitions différentes qu'on ne peut pas exclure l'une au détriment de l'autre à savoir :

- Le territoire donné : Dans ce cas, le territoire est défini comme une portion d'espace, un découpage infranational qui est l'objet d'observation. Il est postulé ici comme préexistant et on analyse ce qui s'y déroule. On parle ainsi d'un territoire a priori : il s'agit généralement d'un territoire institutionnel notamment la région, la province, le cercle, etc...
- Le territoire construit : Dans cette perspective, le territoire est le résultat d'un processus de construction par les acteurs. Il s'agit d'un territoire qui n'est pas postulé mais constaté a posteriori. Ce territoire n'existe pas partout et on peut le considérer comme des espaces dominés par des lois exogènes de la localisation mais qui ne sont pas des territoires.

1.2. Territoire et situations de fragilité

Toutefois, plusieurs territoires souffrent de problèmes qui entravent la trajectoire du développement territorial et créent par la suite une fragilité apparente. Cette fragilité selon Simard & Chiasson (2008), se traduit par l'instabilité, voire la décroissance démographique, la perte de certains services, le manque d'emploi etc... Ainsi, selon Gambino (2007) le concept de fragilité procède un caractère multidimensionnel et ne touche pas exclusivement un domaine.

Par ailleurs, un territoire fragile est un territoire qui est caractérisé par un Etat fragile. Selon (Bocco, 2010), le couple territoire/Etat est indissociable car en dehors des territoires antarctiques, il n'existe pas de territoire sans Etat. Ainsi, cette fragilité d'Etat selon Magro & Chataignier (2007) influe la valeur stratégique du territoire. Mais qu'est-ce qu'un Etat fragile ?

Un Etat est fragile est un Etat qui est en « faible gouvernance, capacités administratives limitées, crises humanitaires chroniques, tensions sociales persistantes, violence ou séquelles d'une guerre civile » (Banque Mondiale, 2011).

Le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE définit l'État fragile comme suit : « Un État est fragile lorsque le gouvernement et les instances étatiques n'ont pas les moyens et/ou la volonté politique d'assurer la sécurité et la protection des citoyens, de gérer efficacement les affaires publiques et de lutter contre la pauvreté au sein de la population » (OCDE /CAD, 2008).

Or, les facteurs de fragilité d'un territoire et ou Etat selon l'OCDE (2017) se manifestent en plusieurs dimensions notamment économique, environnementale, politique, sécurité et sociétale :

- Dimension économique : la fragilité économique est déterminée par plusieurs facteurs de risque qui peuvent être structurels ou de nature plus temporaire notamment la rente tirée des ressources, le nombre de personnes occupant un emploi vulnérable en proportion de l'emploi total, le nombre de jeunes sans emploi et ni scolarisés ni en formation, ainsi que des variables macroéconomiques plus traditionnelles comme la taille de la dette publique, taux de croissance du PIB et le taux de chômage.
- Dimension environnementale : Cette fragilité est déterminée par des facteurs de risque relatifs aux catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre, les inondations, la sécheresse, les cyclones ou tsunamis. Elle se mesure également par la qualité de l'air, de l'eau de l'assainissement, ainsi que de la prévalence des maladies infectieuses, du nombre de personnes déracinées et de la vulnérabilité des moyens de subsistance des ménages.
- Dimension politique : la fragilité politique est déterminée par des facteurs de risque notamment l'instabilité du régime en place, l'existence d'une violence soutenue par l'État ou d'une terreur politique, et le niveau de corruption.
- Dimension sécuritaire : cette dimension est abordée notamment par le taux d'homicides, le niveau de la criminalité violente organisée, terrorisme, le niveau de la violence domestique.
- Dimension sociétale : la dimension sociétale est déterminée par les inégalités de revenu, les inégalités entre groupes ethniques, religieux, les inégalités sociales entre les sexes, l'urbanisation et bien d'autre.

Cependant, la fragilité n'est pas une situation figée mais un processus qui connaît de grandes variations dans son ampleur, son rythme, ses manifestations ou symptômes, et ses conséquences (Bickel & Girardin Keciour, 2004).

Un territoire fragile est donc celui qui est incapable de répondre aux besoins essentiels de la population et quand il ne fournit pas, ou n'organise pas, des services comme la sécurité, la justice, la santé ou l'éducation. Il est présenté selon Couturier (2007) comme un territoire subissant des dynamiques jugées négatives et qui se manifeste dans les difficultés au sein de réseaux d'acteurs locaux.

Face à ces fragilités territoriale, Il est nécessaire de s'intéresser à la gestion de ces territoires et plus particulièrement de mettre l'accent sur l'action des acteurs territoriaux « dont l'objectif est de constituer des territoires supports de programmes de développement local » (Douillet, 2002).

Il convient alors de renforcer le processus de développement territorial qui est considéré comme un impératif pour dépasser ces différentes fragilités. Ainsi, les processus de

développement ne reposent pas sur les seuls acteurs productifs ou les institutions qui les gèrent, mais impliquent divers parties prenantes : collectivités locales ou territoriales, services déconcentrés de l'Etat, organismes consulaires, dispositifs locaux de gouvernance (PNR, Pays...) et monde associatif. (Torre, 2016).

Dans ce contexte, le territoire est dynamisé alors par des projets collectifs générés et construits par des acteurs territoriaux, la réalisation de ces projets suppose une harmonisation et donc la nécessité de la mise en place d'un outil indispensable à la cohésion territoriale.

A cet effet, la gouvernance demeure la condition indispensable qui se repose sur une multiplicité d'acteurs suscitant leur participation et leur implication dans une idée de construction collective.

2. Gouvernance territoriale et la théorie des parties prenantes

La gouvernance territoriale est au carrefour des différentes théories. Fondée sur la théorie des parties prenantes dans son aspect organisationnel, elle place la participation des divers acteurs dans l'action publique comme un mécanisme important parmi d'autres.

Cette théorie est au centre de la démocratie participative, elle est conçue dès les années 1960 par E. R. Freeman qui décrit en effet les emboîtements possibles entre sphère publique et sphère privée et déconstruit la dualité entre monde économique et des entreprises et monde politique et du bien public tout en prenant en compte tous les acteurs qui pourtant subissent ou influencent l'activité des organisations. Deux écoles théoriques coexistent : une éthique/normative, qui décrit comment une organisation devrait interagir avec ses parties prenantes, et une managériale/positive qui décrit comment se font effectivement les interactions (Deegan & Blomquist, 2006 ; Deegan, 2000 cité par Gendron & André de la Porte, 2009).

Néanmoins, la définition de Freeman, le fondateur de la théorie des parties prenantes, est celle qui est la plus couramment utilisée pour définir le concept de « parties prenantes » (on la trouve même dans ISO 14001) : il s'agit de « tout groupe ou individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs d'une organisation » (Freeman, 1984, cité par Gendron & André de la Porte, 2009).

Ainsi, théorisée par J.N. Rosenau et E.Czempiel (1992) puis par J. Kooiman (1993), la notion de gouvernance a été définie en 1995 par le rapport de la Commission des Nations unies sur la gouvernance mondiale : « La gouvernance est considérée comme l'ensemble des différents

processus et méthodes à travers lesquels les individus et les institutions publiques et privées, gèrent leurs affaires communes ».

Tonneau & al (2008) considèrent la gouvernance territoriale comme étant un mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation des divers acteurs notamment la société civile et les acteurs privés. La notion de gouvernance est alors conçue comme une extension des procédures de décision collective au-delà du cadre gouvernemental.

Dans cette optique, la gouvernance territoriale se fait alors multi-acteurs, il s'agit selon ,Torre (2015), de la question de la démocratie participative et de l'implication de nombreuses parties prenantes locales dans le processus de décision qui n'est plus seulement l'affaire de l'Etat. Ces multiples acteurs agissent en concertation, complément ou en opposition avec les pouvoirs publics afin de compléter et d'inspirer leurs actions.

Dans ce sens, la gouvernance territoriale est entendue comme « l'ensemble des processus et dispositifs par lesquels des parties prenantes ou acteurs de différentes natures (productifs, associatifs, particuliers, représentants des pouvoirs publics ou des collectivités locales...) contribuent à l'élaboration, parfois concertée, parfois conflictuelle, de projets communs pour le développement futur des territoires » (Leloup & al, 2005 ; Torre & Traversac, 2011 ; Torre, 2015).

De leurs parts, Chia, et al (2008) considèrent les mécanismes de la gouvernance des territoires comme étant l'arsenal des différentes formes de participation qui permettent d'associer les acteurs privés ou semi-publics aux débats ou à la décision publique. Cette démarche participative mobilise des différents types d'opérations selon Beuret & Cadoret (2010) citons ainsi la communication, l'information, la consultation, le dialogue, la concertation et la négociation.

Ces mécanismes de gouvernance des territoires visent selon Torre (2015) à faciliter la participation à travers l'association des groupes d'acteurs attachés à leur territoire et porteurs d'intérêts aux processus d'action publique et de construction de décisions afin de permettre d'avancer vers des processus de gouvernance plus harmonieux et démocratiques, ce qui permet aux acteurs de décider des chemins de développement.

En somme, un relatif consensus s'établit pour admettre que la mise en œuvre de différentes formes de participation des acteurs privés ou semi-publics aux débats ou à la décision publique permet d'avancer vers des processus de gouvernance territoriale plus harmonieux et démocratiques. (Torre, 2011).

Dans ce contexte, l'action sur le développement territorial n'est plus présentée comme la seule responsabilité du pouvoir public (local, régional ou étatique) mais comme la résultante d'un processus de coopération et de coordination entre de nombreux acteurs et opérateurs, dans lequel la collectivité locale (qui doit maintenant composer avec divers acteurs et institutions publics et privés) a un quadruple rôle d'orientation, d'animation, de pilotage et de régulation. (Leloup, et al, 2005).

De ce qui précède, nous pourrions formuler notre hypothèse générale de recherche de la manière suivante :

Hypothèse Générale : La gouvernance territoriale par la participation des divers acteurs à la décision publique minimiserait la fragilité territoriale et affecte positivement leur développement.

3. Méthodologie de recherche

Pour réaliser cette recherche, nous avons adopté la démarche théorique dont le but est de recueillir les informations nécessaires pour répondre à notre objectif. Il s'agit de présenter un cadre conceptuel afin de dégager l'hypothèse générale de l'étude sur la base d'une revue de la littérature.

La démarche méthodologique s'oriente alors vers une recherche documentaire tout en utilisant les différentes revues publiées et les principaux ouvrages, communications, et rapports de recherches sur le thème. Cet article est donc l'occasion de faire le point sur les recherches relatives à la gouvernance territoriale.

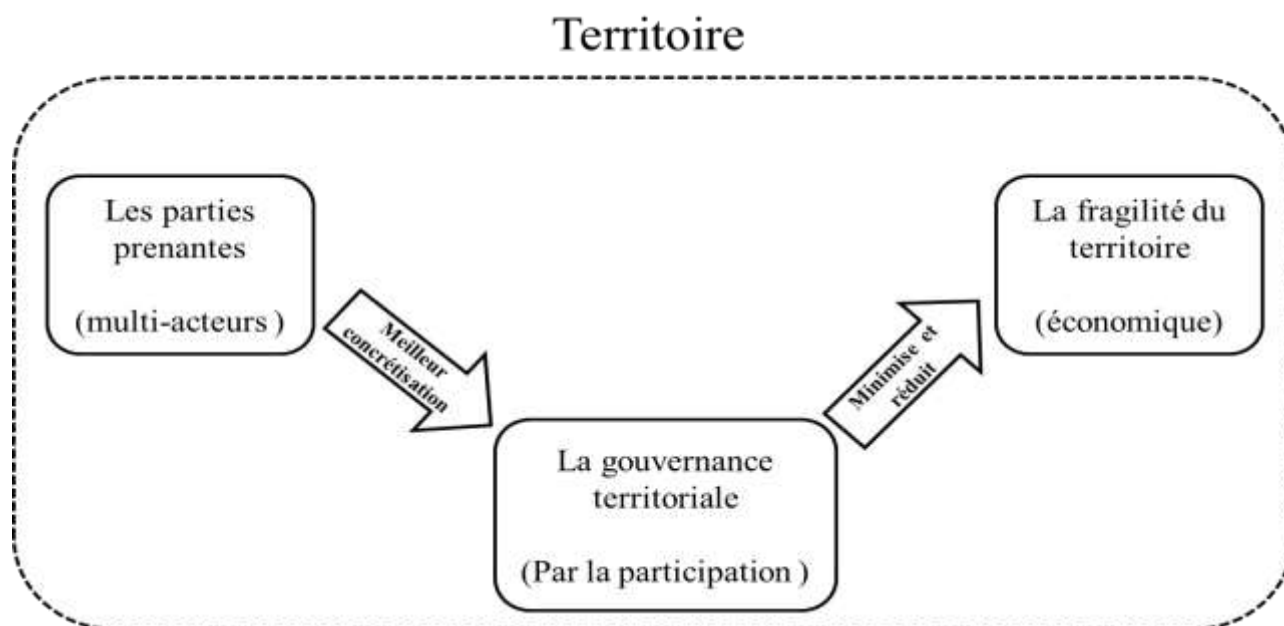
4. Le Modèle conceptuel et les instruments de mesure

Dans ce paragraphe, nous allons présenter le modèle conceptuel ainsi que les instruments de mesure.

4.1. Le modèle conceptuel de l'étude

En tenant compte de ce qui précède, nous présentons dans la figure 1 suivante le modèle conceptuel de notre recherche. La construction de ce modèle se base sur la nature de notre problématique et sur la théorie des parties prenantes. (voir la figure 1 dans la page suivante) :

Figure 1 : Modèle conceptuel



Source : élaboré par nos soins

4.2. Les indicateurs de mesure

Comme le montre le schéma ci-dessus, la variable indépendante de notre recherche est la gouvernance territoriale par la participation et pour ce qui est de la variable dépendante la fragilité du territoire dans la dimension économique.

Ainsi, sur la base d'une analyse approfondie de la littérature que nous avons choisi les indicateurs de mesure notamment :

- **Les indicateurs de la gouvernance territoriale par la participation** : Ces indicateurs ont été définis et opérationnalisés au regard de notre cadre général d'étude. Il s'agit d'évaluer le processus de participation des acteurs territoriaux à la décision publique à travers des indicateurs proposés par Brugidou, et al. (2007) dans une grille des critères d'évaluation de la participation, qui sont surtout axés sur des indicateurs de moyens, en outre nous avons sélectionné 5 critères de succès de processus de participation présentés par Roy et al. (2010).

- **Les indicateurs de la fragilité économique du territoire** : Dans le but de mesurer la fragilité économique du territoire, nous avons fait recourir aux indicateurs de la dimension économique de l'OCDE (2017). Nous avons choisi de mesurer la fragilité économique par le déséquilibre du marché du travail, nous avons alors sélectionné deux indicateurs de la fragilité économique notamment le taux de chômage et le taux d'activité des femmes. Nous justifions ce choix par la disponibilité des données. (Le tableau 1 ci-dessous résume les indicateurs retenus dans cette étude).

Tableau 1 : Mesures des variables

Variable	Critère d'évaluation	Indicateurs	Auteurs
Variable indépendante : Gouvernance territoriale par le processus de participation	Public-publicité	Nb et durée des réunions publiques Existence d'un site internet	Brugidou, Jobert et Dubien (2007)
	Égalitaire-égalité expression et accès au débat	Mesure des temps de parole (Le temps de prise de parole dans les débats publics est long)	
	Pluraliste - Ouverture : degré de diversité des groupes consultés, d'indépendance vis à vis des groupes d'action constitués ; degré de contrôle de la qualité de représentation des porte-parole	Nb d'invitations adressées aux acteurs est élevé	
	Représentation inclusive	Les parties concernées sont représentées à la Table	Roy et al (2010)
	Représentation équitable	Tous les intérêts ont la chance de s'exprimer de façon satisfaisante	
	Implication des participants	Les participants participent de bonne foi, les échanges se font de façon respectueuse et conviviale	
	Clarté du processus de participation	Les règles de fonctionnement ont été clairement établies et acceptées de tous	
	Gestion du processus de participation	Le processus de participation est géré de façon efficace et impartiale	
Variable dépendante : Fragilité économique du territoire	Principales contributions à la deuxième composante de la fragilité économique : Déséquilibres du marché du travail	Taux de chômage	OCDE (2017)
		Taux d'activité des femmes	

Source : Élaboré par nos soins

Conclusion

La problématique que nous avons développée dans ce travail de recherche était celle de savoir comment la gouvernance territoriale par la participation contribue-t-elle à faire face à la fragilité du territoire ? L'objectif est donc d'élargir le champ de la connaissance des concepts clés de cette étude.

Dans ce contexte, pour poursuivre cet objectif et comme apport de cette recherche, nous avons essayé, tout d'abord, d'analyser la fragilité du territoire et d'aborder le concept de la gouvernance territoriale notamment ses principales définitions élaborées par les nombreuses disciplines. Ce qui nous permet de formuler l'hypothèse générale.

Ensuite, nous avons formulé le modèle conceptuel et les indicateurs de mesure qui vont nous aider par la suite dans l'étude empirique, vu que nous allons ainsi prolonger cette recherche, en l'appliquant à un échantillon représentatif au Maroc.

D'une manière générale, il ressort de cette recherche, que les pratiques de la gouvernance territoriale constituent un élément unificateur de composantes du développement.

Dans cette perspective, pour tester l'hypothèse générale de cette étude, nous ambitionnons de réaliser une étude de cas dans la région de Rabat-Salé-Kénitra à travers un questionnaire exploratoire qui sera administré auprès des différents acteurs territoriaux (les parties prenantes) de notre échantillon. Le nombre de chaque sous-ensemble homogène choisi via la méthode d'échantillonnage aléatoire simple est de 17.

Références bibliographiques

- AÏT LEMQEDDEM H. & TOMAS M. (2019). Gouvernance territoriale au Maroc : quelle évolution ? », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 8 : Mars 2019 / Volume 3 : numéro 4 » p : 579- 598.
- ALPHANDÉRY.P. & BERGUES.M & CARON.P. (2004). Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot. Ethnologie française, Vol 34, 5-12.
- BANQUE MONDIALE. (2011). Conflits, sécurité et développement. Rapport sur le développement dans le monde, 325 p.
- BERNARD PECQUEUR. (2005). Le développement territorial une nouvelle approche des processus de développement pour les économies du Sud. partie d'ouvrage, Antheaume B. & Giraut F. : Le territoire est mort : vive les territoires !. IRD édition, 295-316.

- BEURET J.E. & CADORET. A. (2010). Gérer ensemble les territoires, Vers une démocratie participative. Editions Charles Léopold Mayer, Fondation de France. Préface de Francis Charhon, postface de Pierre-Yves Guihéneuf et Loïc Blondiaux, 228 p.
- BICKEL J.-F. & GIRARDIN-KECIOUR M. (2004). De l'impact de la fragilité sur la vie quotidienne. Changements et continuités des activités et du bien-être dans le grand âge. Fondation nationale de gérontologie. Gérontologie et société, n° 109.
- BOCCO. E.I. (2010). Gouvernances et errances. Editions Publibook Des Ecrivains, 75-367.
- BRUGIDOU.M & JOBERT. A. DUBIEN. I. (2007). Quels critères d'évaluation du débat public? Quelques propositions. in REVEL Martine et alii, Le débat public : une expérience française de démocratie participative, La Découverte, 305-317.
- CHATAIGNIER. J.M. & MAGRO.H. (2007). Etats et sociétés fragiles : entre conflits, reconstitution et développement. Karthala Editions, P 560.
- CHIA.E. & TORRE.A. & HELENE. R-V. (2008). Conclusion : Vers une «technologie» de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires. Norois, N° 209 (2008/4), 167-177.
- CORINNE. G & CHERRYL. A. P. (2009). La participation des parties prenantes dans la réalisation des rapports de développement durable. Les cahiers de la CRSDD, collection recherche, No 03-2009.
- COUTURIER. P. (2007). Espaces ruraux marginaux ou fragiles : les catégories analytiques à l'épreuve des pratiques socio-spatiales dans le Haut-Forez. Norois, N 202/2007, 21-33.
- DOUILLET. A.C. (2002). Le territoire objet de politiques publiques, Logiques de constitution des espaces de développement promus par les politiques de développement territorial. Presse universitaires François-Rabelais, 39-54.
- GAMBINO.M. (2007), « Les espaces de faible densité de population : quelles vies pour les jeunes ? », Habiter et vivre dans les campagnes de faible densité : actes du colloque Franco-espagnol de la géographie rurale, Cermac, P 376.
- J.F.SIMARD & CHIASSEON.G. (2008). Introduction La gouvernance territoriale : un nouveau regard sur le développement. Revue canadienne des sciences régionales, Vol 31, N° 3. 456-469.

- KOUPLEVATSKAYA.I. (2007). La participation des acteurs et le partenariat, comme approche et finalité de la gestion publique et locale des forêts. *Revue Forestière Française*, Vol. 59, N° 5, 465-478.
- LELOUP.L. & MOYART.L & PECQUEUR.P. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ?. *Lavoisier -Géographie, économie, société-* Vol 7, 321-332.
- MINISTERE DE L'INTERIEUR -DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES- (2015), « La Région de Rabat-Salé-Kénitra » Monographie générale, www.pncl.gov.ma.
- OCDE (2017). États de fragilité 2016 : Comprendre la violence. Éditions OCDE, <https://doi.org/10.1787/9789264269996-fr>.
- OCDE, CAD, (2008). Suivi des Principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires : Haïti, Conflits et fragilité, Éditions OCDE, <https://doi.org/10.1787/9789264091948-fr>.
- ROY, M.É. & ROBERGE. A. & DESCHENES. L. & PAQUET. J. (2010).Évaluation du processus de gestion participative du projet de développement d'une approche d'aménagement écosystémique dans la réserve faunique des Laurentides. gouvernement du Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction de l'environnement et de la protection des forêts, <https://mffp.gouv.qc.ca/documents/forets/amenagement/processus-ecosystemique-laurentides.pdf>
- TONNEAU. J.P. & PIRAUX. M. & LARDON.S. & RAYMOND.R & CHIA.E. & CARON. P. (2008). la gouvernance territoriale : un regard français sur une expérience brésilienne. Presses universitaires de Rennes, 183-219.
- TORRE. A. (2011). Les processus de gouvernance territoriale. L'apport des proximités. *GREP pour*, N° 209-210, 114-122.
- TORRE. A. (2015). Gouvernance territoriale et conflits d'usages. CNFPT, Centre national de la fonction publique territoriale Wikiterritorial.
- TORRE. A. (2016). Comprendre le développement territorial. Mondes Sociaux (en ligne), (<https://sms.hypotheses.org/6456>).